

Mesures d'accompagnement... Prenez VOTRE temps !

La loi régissant les institutions étatiques de prévoyance entrée en vigueur au début de l'année passée, prévoit à son art. 35 des mesures d'accompagnement. Le Parlement a ainsi fixé que «le Conseil d'Etat arrête, dans les limites du budget, les mesures d'accompagnement rendues nécessaires par l'augmentation de l'âge ordinaire de la retraite, en regard des spécificités de chaque fonction». Fort de cette délégation de compétence, le Gouvernement cantonal vient de se déterminer sur les compensations rendues nécessaires par le relèvement de l'âge statutaire en particulier pour les personnes proches de la retraite. Si les nouveaux employés de la fonction publique bénéficieront relativement moins de ces nouvelles dispositions, et en particulier les jeunes enseignant-e-s, ce n'est que partie remise! Comme le dit l'adage: tout vient à point à qui sait attendre...

Rappelons que ces mesures d'accompagnement "très attendues" ont fait l'objet de la part du Conseil d'Etat d'une consultation auprès des associations de personnel ainsi que de la FMEF. Le partenaire social a ainsi été invité à la table des négociations dans les groupes de travail créés à cet effet par le Gouvernement cantonal. La Fédération tiendra informé l'ensemble de ses membres sur les délais prévus pour la mise en vigueur de ces dispositions d'application de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance ainsi que des possibilités concrètes qui s'offrent aux personnes concernées. Dans l'intervalle, chacun peut prendre connaissance des décisions du Conseil d'Etat au moyen des liens ci-dessous.

Pour consulter les modalités d'application des jours de congés supplémentaires, [cliquez ici](#) («info-vs» N° 8 / 2008).

Pour consulter la décision du Conseil d'Etat du 18 juin 2008 (suite Interpellation député Turin) [cliquez ici](#).

Pour consulter la news «info-vs» N° 6 / 2008 du SPO, [cliquez ici](#).

Pour consulter la décision du Conseil d'Etat (cf. DECS: P.E.), [cliquez ici](#).

Pour consulter la décision du Conseil d'Etat (cf. DFIS: fonct. et pol.), [cliquez ici](#).